



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 31 janvier 2019, le conseil communal du Parc Hosingen vient de voter

un règlement sur les chemins vicinaux, ruraux et forestiers

Le règlement-taxa a été approuvé par décision ministérielle du 12 mars 2019.

Le texte dudit règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Hosingen, le 19 mars 2019.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

35, Hauptstrooss

L-9806 Hosingen

Tél. 92 13 41-1

Fax 92 93 19

hosingen@pt.lu

www.hosingen.lu

